

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE PARIS

85 rue Charlot 75003 Paris
01 44 78 53 31
cgt.paris@wanadoo.fr

Lutte des salariés sans-papiers Rassemblement revendicatif Lundi 7 février à 11 h Place Saint Michel

**Pour leur régularisation et la reconnaissance
de leurs droits de Travailleurs
Pour le respect des engagements**

Trois ans de lutte, 15 mois de grève depuis le début de l'acte II, occupation de nombreuses entreprises et de lieux stratégiques, 5 mois à la CNHI, plus de 1500 dossiers déposés à Paris, et seulement quelques centaines de récépissés délivrés.

Le ministère revient sur ses engagements, les préfetures jouent la montre, et les travailleurs sans-papiers trinquent.

L'acte 2 de la mobilisation des salariés sans papiers avait permis, après 8 mois de grève d'obtenir un texte, rendu public le 18 juin 2010. L'ensemble des organisations syndicales et des associations soutenant cette lutte avaient indiqué que ce texte contenait des avancées significatives. En effet conformément aux objectifs fixés par une lettre unitaire (CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, Ligue des Droits de l'Homme, Cimade, Autremonde, Femmes égalité, RESF, Droits devant) adressée au Premier Ministre, ce texte déterminait des critères de régularisation allégés.

D'autres textes ont été arrachés par la poursuite de la lutte mais force est de constater qu'aujourd'hui les autorités refusent de les mettre loyalement en œuvre.

Cette lutte, exemplaire et unique dans l'histoire syndicale, dépasse largement le seul cadre de la régularisation. Les sans-papiers ne veulent plus constituer pour le patronat, un matelas de salariés sans aucun droit, corvéables à merci, sous payés, disponibles à tout moment, à des tarifs les plaçant au cœur d'un véritable dumping social.

Leur lutte est aussi celle de tous les travailleurs intérimaires et précaires dans des professions où règnent aussi l'insécurité, les bas salaires et la sous-traitance forcenée. Ils se battent pour que leur situation d'employés illégaux ne soit pas exploitée par le patronat et le gouvernement afin de niveler les conditions de travail par le bas et remettre en cause tout ce qui a été conquis en matière de droits pour les salariés.



Ce combat est plus que légitime, parce que les travailleurs sans papiers sont d'abord des travailleurs ; ce qui justifie la reconnaissance des mêmes droits que pour les autres salariés.

A Paris, plus de 1500 dossiers ont été déposés depuis le 3 août 2010, selon les critères conformes aux engagements du ministère, et aujourd'hui, plus de 7 mois après, ce sont moins de 300 récépissés et quelques dizaines de cartes de séjour qui ont été délivrés par la Préfecture de Police.

Cette situation est inacceptable, les délais de traitement et les reculs constants des pouvoirs publics sur les acquis de la lutte entraînent nos camarades dans des situations de plus en plus dramatiques.

Malgré les difficultés, les travailleurs sans papiers, avec la CGT et les organisations qui les soutiennent restent mobilisés et combattifs.

C'est ainsi que de nombreuses actions ont eu lieu ces derniers jours en direction des patrons, des chambres patronales qui portent aussi une lourde responsabilité, et c'est ainsi que le 7 février, ils iront crier leur colère et leur détermination à la Préfecture de Police de Paris.

Contacts Presse :

Patrick Picard - 06 83 88 91 99 – Denise Veau – 06 19 60 61 47

Marilyne Poulain – 06 33 11 92 24